

Montréal, le 25 mai 2020

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité relative à la
planification du comportement du réseau de transport en cas de
perturbation géomagnétique
Norme : TPL-007-3.
Dossier de la Régie : R-4123-2020**

Chère consœur,

Le 11 mai 2020, Hydro-Québec, par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau, désignée de façon provisoire à titre de Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant l'adoption de la norme de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation (NERC) TPL-007-3 (la Norme) et de son annexe Québec, dans leur version française et anglaise (la Demande).

La Régie prévoit traiter cette demande par voie de consultation et publie ce jour l'avis ci-joint sur son site internet. Elle demande au Coordonnateur d'afficher cet avis sur son site internet et de le transmettre **dans les meilleurs délais** aux entités inscrites au *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* ainsi que de l'informer des moyens pris pour aviser ces entités.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml

p. j.